

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Lucie MARCILLAT, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Patricia FAGON-ROUDAUT, Laurent FAVE

Procuration : Baptiste DESBOIS à Dolorès LOTTON

Absente : Murielle LECOEUICHE

Excusé : Sébastien AUTRET

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 13

\* \* \*

**2023-01 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Aucune remarque n'étant à formuler, le **procès-verbal** de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Lucie MARCILLAT, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Patricia FAGON-ROUDAUT, Laurent FAVE

Procuration : Baptiste DESBOIS à Dolorès LOTTON

Absente : Murielle LECOEUICHE

Excusé : Sébastien AUTRET

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 13

\* \* \*

**2023-02 : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE**

Le Maire, Monsieur LIEGEOIS présente le compte administratif de la Commune. Il rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il rappelle que cette comptabilité a été contrôlée par la Perception. Monsieur FAYOLLE de la Trésorerie expose le compte de gestion et la situation patrimoniale de la commune.

Le compte administratif est identique au compte de gestion du Trésorier.

|                           |                        |              |
|---------------------------|------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Dépenses               | 380 636.89 € |
|                           | Recettes               | 462 145.28 € |
|                           | On note un excédent de | 81 508.39 €  |
| Section d'investissement  | Dépenses               | 186 274.72 € |
|                           | Recettes               | 338 036.64 € |
|                           | On note un excédent de | 151 761.92 € |

L'exercice 2022 se solde par un excédent global de 233 270.31 €.

Le Maire quitte la salle et Monsieur Wahid FARHAT, 3ème Adjoint au Maire, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2022 de la commune de Trémaouézan.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Lucie MARCILLAT, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Patricia FAGON-ROUDAUT, Laurent FAVE

Procuration : Baptiste DESBOIS à Dolorès LOTTON

Absente : Murielle LECOEUICHE

Excusé : Sébastien AUTRET

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 13

\* \* \*

**2023-03 : SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION  
«Bien vivre partout en Bretagne»**

Par délibération 2021-14 en date du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer les études relatives à la construction de la salle polyvalente : études techniques et financières, demandes de subventions correspondant à ces programmes.

Afin de réaliser les travaux, la commune de Trémaouézan sollicite auprès de la Région Bretagne une subvention au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne ».

Le coût estimé de l'opération, études préliminaires et travaux, s'élève à 1 075 927,72 € HT, répartis comme suit :

Financeurs	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Région Bretagne : Bien Vivre Partout en Bretagne	1 075 927,72 €	10,04 %	108 000,00 €
Etat : DETR	1 075 927,72 €	37 %	400 000,00 €
Région Bretagne : AAP Bâtiments performants	1 075 927,72 €	12,55 %	135 000,00 €
Département du Finistère : Pacte Finistère volet 2	1 075 927,72 €	6,51 %	70 000,00 €
CAPLD : fonds de concours	1 075 927,72 €	6,51 %	70 000,00 €
<b>TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)</b>		<b>72,77 %</b>	<b>783 000,00 €</b>
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum 20%)		27,23 %	292 927,72 €
<b>TOTAL : (Coût de l'opération H.T.)</b>			<b>1 075 927,72 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du programme régional « Bien vivre partout en Bretagne », pour l'opération de construction de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Maire à solliciter la subvention au titre du programme régional « Bien vivre partout en Bretagne ».



Le Maire,

Yervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Lucie MARCILLAT, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Patricia FAGON-ROUDAUT, Laurent FAVE

Procuration : Baptiste DESBOIS à Dolorès LOTTON

Absente : Murielle LECOEUICHE

Excusé : Sébastien AUTRET

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 13

\* \* \*

**2023-04 : MAIRIE DE PLOUEDERN – ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION AUX  
FRAIS PERISCOLAIRES**

Par délibération 2022-27 du 22 septembre 2022, il avait été décidé de passer la participation aux frais périscolaires de la commune de Plouédern, aux enfants de cette commune scolarisés à Trémaouézan, de 1.58 € à 1.82 €, par **enfant** et par jour.

A la demande de la Mairie de Plouédern, un état réel du coût du service de **cantine/garderie** a été établi.

Il en ressort que le montant réel est de 3.28 € par jour et par enfant, soit bien supérieur à la participation de 1.82 € votée le 22 septembre 2022.

De ce fait, en accord avec le Maire de Plouédern, le Conseil Municipal décide d'appliquer la participation réelle des frais périscolaires à la commune de Plouédern, permettant ainsi aux élèves de Plouédern de bénéficier des mêmes tarifs de cantine et de garderie que ceux de Trémaouézan, selon les barèmes suivants :

- Garderie du matin : 0,70 €
- Cantine : 1,72 €
- Garderie du soir : 0,86 €

La facturation se fera par trimestre scolaire et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2022-2023 (un rappel sera calculé pour les 2 premiers trimestres de cette année scolaire déjà facturés à la Mairie de Plouédern).

A la fin de chaque année civile, un état réel du coût du service sera arrêté et ainsi ajusté pour le calcul de la participation due par la Mairie de Plouédern.

La convention entre les Mairies de Plouédern et Trémaouézan sera revue en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention avec la commune de Plouédern,
- d'approuver cette délibération.



Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN



**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Lucie MARCILLAT, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Patricia FAGON-ROUDAUT, Laurent FAVE

Procuration : Baptiste DESBOIS à Dolorès LOTTON

Absente : Murielle LECOEUICHE

Excusé : Sébastien AUTRET

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 13

\* \* \*

**2023-05 : SDEF – GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE  
PUBLIC PROGRAMME 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhait que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo-référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.
- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo-référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses de Géo-référencement se monte à 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 1 260 €
- Financement de la commune : Géo-référencement : 540 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'ajourner cette délibération.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Lucie MARCILLAT, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Dolorès LOTTON, Jean-Luc CORRE, Patricia FAGON-ROUDAUT, Laurent FAVE

Procuration : Baptiste DESBOIS à Dolorès LOTTON

Absente : Murielle LECOEUICHE

Excusé : Sébastien AUTRET

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 13

\* \* \*

**2023-06 : CONSULTATION PUBLIQUE : SAS KERVILIEN ENERGIE A PLOUDANIEL**

Demande formulée en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de son installation de méthanisation implantée à « Kervilien » à Ploudaniel après augmentation des volumes de matières entrants, avec plan d'épandage associé des digestats produits.

L'enquête publique se déroule jusqu'au 13 février 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet, sous réserve de la réglementation.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 05.

~~~~~



Le Maire,

Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN